

**Les Cahiers
de devoirs
de Christophe P.**

Le Dindon enchaîné



Journal satirique de la vie publique locale

Numéro hors série - Chapitre 30

<http://www.ledindonenchainé.fr>

22 janvier 2013

Mardi 22 janvier 2013

Chapitre 30 : Ma nouvelle trahison avec les calotins

Il y a un an, lors du vote du budget de mon conseil général, j'avais créé un certain émoi chez les vieux laïquars Jurassiens après avoir fait voter, par les seuls élus de gauche, les crédits d'investissements destinés aux collèges privés. Les conseillers généraux conservateurs de droite avec, à leur tête le patriarche BAILLY, qui sont pour la plupart des culs bénis, c'étaient alors abstenu sur cette délibération.

Après avoir systématiquement voté contre l'attribution de ces crédits lorsque je siégeais dans l'opposition, je fais, depuis ma sacralisation, acte de pénitence et de contrition sur ce sujet comme sur de nombreux autres du reste. Ce revirement ne manque pas de surprendre mes paroissiens qui attendaient une attitude plus conforme à la doctrine socialiste dont je me prévaux. Il se trouve que je viens de renouveler ce péché au dogme laïc à l'occasion du vote du budget 2013 de mon ministère.



Avec ce vote, je confirme la capacité du nouveau seigneur du Jura de concilier l'inconciliable. Non seulement je n'ai pas coupé les vivres aux écoles de curé mais je me glorifie désormais de leur donner plus d'argent que l'ancienne majorité de droite. Un comble pour un élu qui ne cesse de se prévaloir du titre de fervent défenseur de la laïcité. J'indiquais en effet à mes ouailles du haut de ma chaire lors de cette grand-messe :
« Globalement nous ne donnons pas moins à l'école privée, nous donnons même plus que précédemment ! »

Quelques minutes plus tard, je me vantais encore d'avoir reçu la bénédiction des responsables de l'enseignement privé déclarant :
« Lors de la réunion avec les collèges privés que nous avons eue il y a quelques semaines (...) nous avons eu les félicitations de l'enseignement diocésain, en nous remerciant de la clarté de nos politiques et de la qualité de la collaboration qu'ils avaient avec nous et en particulier avec Danielle Brulebois pour l'ensemble des problèmes que rencontraient ces établissements. »



N'en déplaise donc aux impies, aux athées et autres libres penseurs qui pensaient qu'un président socialiste allait couper le robinet d'argent public aux calotins le jour où la gauche prendrait les clés du diocèse comme elle le promettait depuis le pontificat de Paul VI.

Bien entendu, lors de mon office j'ai fait ma traditionnelle homélie sur l'état de délabrement des écoles publiques, ruinées par des années de règne de la droite et tout particulièrement par Nicolas SARKOZY. A ce propos, on peut s'étonner d'une certaine contradiction entre ma pratique du culte et la teneur de mes sermons, notamment lorsque j'indique dans mon oraison pour justifier ce vote : « Quand on siège dans les conseils d'administrations des établissements publics on voit bien qu'on est en train de chercher quelques centaines d'euros par ci par là, quelques milliers d'euros pour réaliser des choses et lorsque l'on siège dans les conseils d'administrations des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique, moi j'ai siégé pendant un temps dans l'un, on regarde s'afficher les résultats des produits financiers des placements. On n'est pas tout à fait dans le même monde. Nous avons dit que nous ne souhaitons pas financer des investissements de confort comme cela a été fait dans certains établissements où pendant que dans les collèges publics on a froid parce que les vitres n'ont pas été changées (...). Pendant que dans les établissements publics on a des manques d'investissements par rapport à l'isolation, aux fenêtres, dans certains collèges privés on en était à financer des volets électriques. »

Et, comme en 2012, cette délibération sera votée par les seuls élus de gauche, les représentants traditionnels des bigots, tels des renégats, ont à nouveau décidé de ne pas approuver ces crédits !

Cette incartade au principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat ne



m'a pas empêché de déclarer sur un ton solennel quelques jours plus tard lors de la mise en place d'un arbre de la laïcité dans la cour du collège Rouget de Lisle, -un séquoia Giganteum, en remplacement de l'arbre planté en 1867-, que la laïcité est « un des socles de notre société » (columnae ex societate saecularismo). Etrange coïncidence, il y a précisément 145 ans, le 10 avril 1867, était voté la loi sur l'enseignement primaire dite loi Duruy, du nom du député et ministre Victor Duruy. Ce texte contribua à modérer les effets de la loi Falloux qui avait transformé la question des rôles de l'Etat et de l'Eglise catholique au sein de l'école en une lutte politique des Républicains laïcs et anticléricaux contre les catholiques orthodoxes favorables à la politique pontificale de Pie IX.

Ah, comme le disait Victor Hugo, si « la religion est la maladie honteuse de l'humanité, la politique en est le cancer ! »